

N° 23-00161 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 26 JAN 2023

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture de concours directs pour le recrutement de **trente-cinq (35) Assistants, cinq (05) Assistants hospitalo-universitaires et cinq (05) Attachés de recherche**, pour complément d'effectif de la session de 2021, au profit des Institutions publiques d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Le nombre de postes à pourvoir est reparti conformément aux tableaux ci-dessous :

❖ Postes d'Assistants

➤ UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Informatique	Réseaux	01
02	Economie	Statistique-économie	01
03	Linguistique	Sociolinguistique	01
04	Etudes germaniques	Etudes germaniques	01
05	Mathématiques	Mathématiques	01
06	Physique	Physique	01
07	Géographie	Aménagement du territoire	01
08	Philosophie	Philosophie du langage	01
09	Histoire	Archéologie	01
10	Biochimie	Biologie moléculaire	01
11	Biologie végétale	Biologie végétale	01
12	Géologie	Géologie	01
TOTAL			12

➤ **UNIVERSITE THOMAS SANKARA**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Gestion ou Economie	Gestion ou Economie	01
02	Droit public	Droit public	01
03	Gestion de projet ou Gestion d'entreprise	Gestion de projet ou Gestion d'entreprise	01
04	Sciences de l'éducation et de la formation	Pédagogie et TIC	01
TOTAL			04

➤ **CENTRE UNIVERSITAIRE DE TENKODOGO**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Sociologie	Sociologie	01
TOTAL			01

➤ **UNIVERSITE NORBERT ZONGO**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Géosciences et pédologie	Géosciences et pédologie	01
02	Chimie Electrochimie	Chimie Electrochimie	01
03	Mathématiques	Mathématiques	01
04	Informatique	Réseau informatique ou Intelligence artificielle	01
05	Anglais	Littérature américaine ou britannique ou Linguistique appliquée	01
TOTAL			05

➤ **UNIVERSITE NAZI BONI**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Electronique	Microélectronique	01
02	Science de gestion	Science de gestion	01
03	Botanique et phytoécologie	Botanique et phytoécologie	01
04	Mathématiques	Analyse	01
05	Chimie	Electrochimie	01
TOTAL			05

➤ **UNIVERSITE DE OUAHIGOUYA**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chimie	Chimie	01
02	Anglais	Anglais	01
TOTAL			02

➤ **UNIVERSITE VIRTUELLE DU BURKINA FASO**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Lettres modernes	Grammaire française	01
02	Lettres modernes	Littérature africaine (écrite)	01
03	Lettres modernes	Littérature orale	01
04	Economie	Macroéconomie	01
05	Economie	Microéconomie	01
06	Gestion	Gestion	01
TOTAL			06

❖ **Postes d'Assistants Hospitalo-universitaires**

➤ **UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Chirurgie dentaire	Prothèse adjointe ou Chirurgie buccale	01
TOTAL			01

➤ **UNIVERSITE NAZI BONI**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine d'urgence ou Anatomie option clinique	Médecine d'urgence ou Cancérologie ou Oncologie chirurgicale	01
02	Médecine d'urgence ou Histologie-Embryologie-Cytogénétique	Médecine d'urgence ou Histologie-Embryologie - Cytogénétique	01
TOTAL			02

Handwritten signature

➤ **UNIVERSITE DE OUAHIGOUYA**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
01	Médecine	Orthopédie -Traumatologie	01
02	Médecine	Maladies infectieuses	01
TOTAL			02

❖ **Postes d'Attachés de Recherche**

➤ **CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

N°	Discipline	Spécialité	Nombre de postes
INERA			
01	Agro-climatologie	Agro-climatologie	01
02	Biologie animale	Physiologie de la reproduction animale	01
IRSS			
03	Sciences d'application pharmaceutiques	Pharmacologie appliquée	02
INSS			
05	Histoire politique et sociale	Histoire du peuplement et Histoire précoloniale	01
TOTAL			05

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de cinquante (50) ans au plus au **31 décembre 2021, non atteints de surdit  ou de b gaiement**, titulaires d'un doctorat/PhD **  la date d'ouverture des concours** et remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale exig es pour l'exercice de l'emploi postul .

Les candidats aux postes d'Attach s de recherche doivent justifier de l'une des conditions de dipl me ci-apr s :

-  tre titulaires d'un dipl me d' tat de docteur en m decine humaine ou animale, justifiant en sus, d'un Dipl me d' tudes Sp cialis es (DES) d'au moins trois (03) ans de formation ;
-  tre titulaires d'un dipl me d' tat de docteur en pharmacie, justifiant en sus, d'un Dipl me d' tudes Sp cialis es (DES) d'un (01) an de formation, plus un Dipl me d' tudes Approfondies (DEA) dans la discipline ;
-  tre titulaires d'un dipl me d' tat de docteur en m decine humaine ou animale, en pharmacie, en odontostomatologie, justifiant en sus, d'un Dipl me d' tudes Approfondies (DEA) ou d'un master dans la discipline.

NS

Les candidats aux postes d'Assistant hospitalo-universitaire doivent être des médecins, des pharmaciens et chirurgiens-dentistes spécialistes officiant dans un centre de santé et titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine, en pharmacie, en chirurgie dentaire ou de tout autre diplôme équivalant en médecine, pharmacie ou chirurgie dentaire exigé pour ledit poste et justifiant d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) d'au moins trois (03) ans de formation.

Les fonctionnaires âgés d'au plus cinquante (50) ans au **31 décembre 2021** et remplissant les conditions de diplôme, sont autorisés à prendre part à ces concours.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte (**e-mail bien lisible et un numéro de téléphone fonctionnel**) et le numéro matricule pour les fonctionnaires ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de visite et de contre visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat n'est atteint ni de surdit , ni de b gaiement, d livr  par un m decin agr e ;
- une copie l galis e de l'attestation du Service National pour le D veloppement (SND) ou de la dispense du SND, s'il y a lieu ;
- une copie certifi e conforme des dipl mes universitaires (Baccalaur at y compris) ou des attestations en cours de validit  ;
- un curriculum vitae dat  et sign  du candidat ;
- une copie de la quittance de paiement des frais de d p t du dossier (  retirer   la Direction de la Gestion des Finances (DGF du MESRI)) ;

Toutes les pi ces ci-dessus cit es doivent  tre soigneusement reli es en un seul document.

- un exemplaire de la th se ou tout autre document justifiant de la non production de th se pour les assistants hospitalo-universitaires et les attach s de recherche avec toutes les pi ces justificatives ;
- un exemplaire des productions scientifiques d ment reli s, s'il y a lieu ;
- un document contenant toutes les pi ces justificatives du curriculum vitae, s'il y a lieu ;
- la derni re situation administrative pour les fonctionnaires.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

Les dossiers de candidature sont reçus aux jours, heures et lieu ci-après :

- Période : **du 30 janvier au 09 février 2023** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : salle de réunion du **Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.**

C- DEROULEMENT DES CONCOURS

Les concours se déroulent du **06 au 31 mars 2023** et comportent deux (02) phases :

- une phase d'instruction des dossiers de candidature ou évaluation académique ;
- une phase d'entretien oral.

La phase d'instruction des dossiers de candidature représente 70% de la note finale et l'entretien oral représente 30% de la note finale.

Toute note inférieure à 30/70 lors de l'instruction des dossiers de candidature est éliminatoire.

Toute note inférieure à 10/30 lors de l'entretien oral est éliminatoire.

L'instruction des dossiers de candidature se déroulera du **06 au 17 mars 2023.**

Seuls les candidats retenus lors de l'instruction des dossiers de candidature subiront la phase d'entretien oral.

La publication de la liste des candidats retenus pour la phase de l'entretien oral se fera par voie d'affichage à partir du **20 mars 2023** à l'entrée principale du **Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.**

L'entretien oral se déroulera du **27 au 31 mars 2023** dans l'enceinte du **Bâtiment « Odontostomatologie » de l'Université Joseph KI-ZERBO.**

L'ordre de passage des candidats pour les entretiens oraux se fera selon le chronogramme établi par les membres des commissions spécialisées.

Les candidats se présenteront devant le jury d'entretien, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité.

À l'issue de la phase d'entretien oral, les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir par discipline/spécialité.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les candidats admis disposent d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables, à compter de la date de publication des résultats pour se présenter physiquement à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de prendre service au Secrétariat Général dudit ministère.

Passé ce délai, il sera fait appel aux candidats de la liste d'attente.

La prise de service des admis dans l'Institution publique d'Enseignement Supérieur et de Recherche de rattachement se fera sur présentation physique du candidat admis au plus tard trente (30) jours suivant la date de prise de service au Secrétariat Général du ministère.

À partir du trente et unième (31^{ème}) jour, la procédure de licenciement sera enclenchée à l'encontre de tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à son institution de rattachement.

Les candidats à un premier emploi dans la Fonction publique, admis aux concours, seront intégrés dans la Fonction publique en qualité de fonctionnaires avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

Les candidats nouvellement recrutés dans la Fonction publique en qualité d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche seront classés dans la catégorie P, échelle A', échelon 1 du régime juridique qui leur est applicable.

Le fonctionnaire recruté en qualité d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche sera reversé dans la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif, la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016.

Le fonctionnaire recruté en qualité d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche bénéficie pour compter de sa date de recrutement, d'un reversement dans la catégorie P, échelle A' à un échelon comportant un indice de traitement immédiatement supérieur à celui de son prochain avancement dans l'ancien emploi.

À l'issue de l'admission, seule la date de prise de service dans l'Unité de Formation et de Recherche (UFR), l'école ou l'institut est considérée comme date de début de la carrière académique de l'agent dans l'Institution publique d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Cette date sera considérée dans l'établissement de la décision de nomination dans les fonctions d'Assistant, d'Assistant hospitalo-universitaire ou d'Attaché de recherche.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général

